

prenant la responsabilité de la susdite indemnité, dans les circonstances présentes, rencontrerait les vœux de tous les partis, tandis qu'au contraire, en refusant de le faire, il ne peut manquer de s'attirer le blâme de ses adversaires. Qu'on ne nous dise pas que la conduite du dernier Parlement, en rejetant la pétition que lui présenta alors M. Colville, au nom des habitans de Beauharnais, doit être regardée comme une preuve de son opposition à la susdite indemnité. Car la discussion, qui eut lieu en cette occasion, nous a paru prouver tout le contraire. C'est du moins l'idée qui nous en est restée. Car si nous nous rappelons bien, le Parlement n'a pas repoussé la pétition de M. Colville parce qu'il ne voulait point indemniser les habitans de Beauharnais, mais parce que la susdite pétition lui était présentée d'une manière inconstitutionnelle. Puisque la Chambre se bornait à demander que le ministère se chargeât lui-même de la mesure, elle donnait donc à entendre qu'elle l'approuvait et qu'elle s'empresserait de la supporter sitôt qu'elle viendrait devant la Chambre suivant les règles du Parlement.

Nous espérons que les journaux de la province feront écho à l'article précité de la *Minerve* et que les feuilles constitutionnelles elles-mêmes ne manqueront point de faire entendre leurs voix et de donner leur appui à un acte justice qui intéresse, en même tems, l'intérêt général et l'intérêt particulier.

— Nos lecteurs trouveront dans une autre partie de cette feuille le détail des événemens qui viennent de se passer en Suisse et dont nous avons donné précédemment l'analyse dans notre dernier numéro.

NOUVELLES RELIGIEUSES.

CANADA.

Missionnaires.—M. Jos. Moreau, arrivé à Québec depuis quelques jours, doit en partir la semaine prochaine pour explorer le Saguenay en compagnie du Rév. Père. Bourassa. MM. Moreau et Bourassa doivent se rendre jusqu'au lac St. Jean et visiter aussi, nous croyons, les missions de St. Maurice. Nous espérons que le rapport de ces messieurs jettera un nouveau jour sur cette partie du pays importante pour la religion et aussi par les avantages qu'elle offre à la population agricole. Nous attendons ce rapport avec impatience, dans l'espoir de l'offrir à nos lecteurs dans deux ou trois mois.

Castor.

ROME.

— Un correspondant de Rome écrit à l'*Univers* à la date du 13 mars :

« La santé de Mgr. Capaccini donne en ce moment les plus graves inquiétudes.

« Sa Sainteté tiendra très prochainement au Vatican un consistoire où seront proclamés cardinaux Mgr. Altieri, nonce à Vienne, Mgr. Zacchia, gouverneur de Rome, et Mgr. Asquini, patriarche de Constantinople et secrétaire de la Congrégation des Evêques et Réguliers. Mgr. Morichini, nommé archevêque *in partibus*, recevra, dans ce même consistoire, l'institution canonique.

« Comme je vous l'ai déjà annoncé, c'est Mgr. Viale qui remplace à Vienne Mgr. Altieri. Le successeur de Mgr. Viale à la nonciature de Munich sera Mgr. Morichini, et non Mgr. Riario Sforza, dont on avait d'abord beaucoup parlé.

« Quant aux successeurs de Mgr. Asquini et de Mgr. Zacchia il n'y a rien encore de bien arrêté. On dit que Mgr. d'Andrea, nonce à Lucerne, pourrait bien être rappelé à Rome et nommé secrétaire de la Congrégation des Evêques et Réguliers. On parle aussi de Mgr. Antonelli, pro-trésorier, comme devant succéder à Mgr. Zacchia en qualité de gouverneur de Rome.

— On écrit de Rome, le 2 mars, à la *Gazette d'Augsbourg* :

« Il vient de paraître de nouvelles instructions concernant la censure des journaux et des imprimés. Tout manuscrit destiné à l'impression doit être soumis à l'inquisiteur local ou à son suppléant. Après qu'il l'a examiné, il le remet à l'ordinaire, et, s'ils sont d'accord, l'autorisation d'imprimer est donnée; mais, pour que l'auteur ne puisse plus faire aucun changement, le manuscrit demeure entre les mains des censeurs jusqu'au moment de l'impression; dès ce moment, l'imprimeur répond, sous des peines sévères, de toute espèce de changement. Après l'impression, les exemplaires sont remis aux censeurs, qui les confrontent avec l'original, et s'ils ne s'accordent pas avec l'original, on les confisque au profit du fies. Les ouvrages qui contiennent des réflexions et observations sur des pays étrangers doivent être soumis, en dernier ressort, au secrétaire d'Etat.

« Mgr. F. Isola, l'éminent jurisconsulte, est mort le 7 de ce mois à l'âge de 90 ans. Les papes Léon XII et Pie VIII professaient une grande estime pour lui. Après avoir rempli longtemps les fonctions d'*auditor santissimo*, il avait sollicité sa retraite. Une partie de sa fortune, qui est considérable, sera employée, conformément à sa volonté, à des fondations pieuses.

« Par décret du 22 janvier, l'inquisition a mis à l'index pour la chrétienté les livres suivans: *Doctrines religieuses et philosophiques fondées sur le témoignage de la conscience*, par Emile Annolin; *Port-Royal*, par C. A. Sainte-Beuve; de *l'Union de la philosophie avec la morale*, par Ch. Bozeilli.

— On lit dans l'*Univers* :

La *Gazette de Simplon* publie l'extrait suivant d'une correspondance de

Rome, dont nous lui laissons la responsabilité, bien que le fait du refus catégorique du Saint-Père de recevoir M. Rossi en audience privé nous ait paru, de prime-abord, très probable. Les plus simples convenances, aussi bien que les usages internationaux, s'opposaient tout naturellement à ce qu'on reconnût le caractère diplomatique d'une personne qui, précédemment accusée de menées subversives dans le pays où on allait l'accréditer, en avait été bannie par mesure de sûreté publique. Le manteau de pair de France ne pourrait couvrir une incapacité radicale, sur laquelle, en pareil cas, la France n'eût plus facilement transigé que ne paraît le faire le gouvernement romain.

« On nous écrit de Rome: « M. Rossi, pair de France, dont la vie philosophique, disent les journaux français, a étonné, affligé et scandalisé la Suisse et l'Italie, est arrivé dans notre capitale, chargé d'une mission du gouvernement qu'il sert aujourd'hui. A son arrivée dans nos part du cabinet français de demander au Saint-Siège qu'il employât son autorité pour empêcher l'entrée des Jésuites à Lucerne, et que subsidiairement il tâcherait d'obtenir quelque mesure restrictive à l'encontre du clergé de France. Je puis vous annoncer positivement que le noble pair a demandé une audience au Saint-Père, et qu'elle lui a été catégoriquement refusée. C'est donc encore un projet radical qui vient d'échouer par la fermeté du chef de l'Eglise.

« Nous vous informons aussi que nous-tenons de bonne source que le général des Jésuites, bien loin de se laisser intimider par les menaces des radicaux suisses, vient de prendre des mesures pour que les Jésuites se rendent dans le plus bref délai à l'invitation de Lucerne qui recevra les intrépides et zélés fils de Loyola.»

« Cette correspondance, datée du 15 mars, dont nous garantissons la vérité, consolera les catholiques de la Suisse et fera voir à tous les radicaux le cas que le Pape, les Jésuites et les conservateurs font de leurs menaces.»

FRANCE.

— On lit dans l'*Univers* :

Un de nos lecteurs nous prie de signaler la généreuse et douce charité des frères des Ecoles chrétiennes de la Maison-Mère du faubourg Saint-Martin. Ce quartier, comme vous le savez, nous dit-il, est peuplé d'ouvriers qui vivent au jour le jour. L'hiver si douloureusement long de cette année en laisse beaucoup sans ouvrage et livrés aux horreurs de la faim. Les bons et admirables frères, dont les ressources sont cependant si restreintes, n'ont pu voir, sans en être profondément touchés, les douleurs et les besoins des pauvres. Ils se sont imposés des privations afin de venir à leur secours, et tous les jours, depuis un mois, quarante à cinquante malheureux viennent prendre part à un potage abondant et de bonne mine que leur a préparé la charité des frères.

Ce qui me touche le plus dans ce bienfait, car j'en suis témoin chaque jour, c'est l'air de joie, c'est la bonté qui animent la figure si bienveillante et si douce des membres de la communauté à qui est dévolu l'honneur de servir les pauvres; se sont les égards qui les accueillent, la sérénité du regard, les soins pressés et joyeux, la bienveillance si simplement sainte des distributeurs. Oh! ce n'est point là de la charité officielle, ni des largesses philanthropiques! Ni l'une ni l'autre ne mettent à l'aise, comme la charité chrétienne, le malheureux qui reçoit leurs dons. Ici au contraire le cœur est dilaté, et la joie d'une vive reconnaissance brille sur tous les visages.

— Nous lisons dans la *Gazette de Languedoc* :

« Toulouse, 14 mars.—Une de ces touchantes cérémonies, si intéressantes pour la religion, a eu lieu hier, à huit heures du matin, dans l'église de Saint-Jérôme. Une jeune personne, de 25 ans environ, née et longtemps domiciliée à Marseille, que des circonstances heureuses pour elle ont appelée à Toulouse, a solennellement abjuré le protestantisme, dans lequel elle avait été élevée. Après avoir pour jamais renié l'erreur et prononcé, en présence d'une nombreuse assemblée et en face des autels, sa nouvelle profession de foi, cette intéressante demoiselle a reçu le saint baptême et participé, pour la première fois, au plus auguste de nos sacrements. La piété et le recueillement de la jeune néophyte ont profondément édifié les assistants. C'est un jour de fête pour les amis de la nouvelle catholique, qui doit sa conversion aux soins éclairés et au zèle de M. l'abbé Laportalère, vicaire de la paroisse, délégué par Mgr. l'archevêque pour recevoir son abjuration et la faire participer au banquet eucharistique.

« Il y a quelques jours à peine qu'une semblable cérémonie a eu lieu dans la chapelle particulière des sœurs de charité de la paroisse Saint-Etienne et nous sommes informés que, par les soins de pieux ecclésiastiques, nous aurons sous peu à annoncer deux nouvelles conversions de protestants.

— Le conseil central de l'Œuvre de la Sainte-Enfance, fondée par Mgr. de Forbin-Janson, évêque de Nancy, pour le rachat et le baptême des enfans nés de parents idolâtres, a eu l'heureuse pensée, dans sa séance du 7 de ce mois, de réaliser le vœu exprimé à son lit de mort par ce vénérable prélat, en lui donnant pour successeur dans la présidence de l'Œuvre Mgr. l'archevêque de Calcédoine, supérieur-général des missions de Piepus, déjà membre du conseil. Sa Grandeur vient d'annoncer son acceptation à NN. SS. les prélats de France qui veulent bien favoriser cette Œuvre. Sa lettre leur donne le détail des sommes déjà collectées et qui ont reçu leur pieuse destination dans diverses provinces de la Chine, ainsi que le chiffre des recettes nouvelles dont l'emploi analogue sera fait incessamment.

ALLEMAGNE.

(Correspondance particulière.)

Wurtzbourg, 14 mars.

Le siège épiscopal de Breslau, en Silésie, va enfin être rempli, et rempli